



Erreur dans les dates de mon jugement

Par **kamsel89**, le **05/10/2015** à **13:54**

Bonjour,

Voilà j'ai eu un jugement pour la garde de mes enfants, mais il y a eu une erreur au niveau des dates au lieu de mettre 3 septembre 2015 il est écrit septembre 2016, je voulais donc savoir si mon jugement était caduc à cause de cette erreur ?

Par **cocotte1003**, le **05/10/2015** à **17:04**

Bonjour, non c'est une erreur d'écriture. Faites le rectifier par le tribunal avant de le signifier par huissier à l'autre parent, cordialement